



**Le Corocur, médicament mis au point par le cardiologue camerounais Euloge Yiagnigni Mfopou, pourra désormais être utilisé pour soigner les malades de Covid-19 au Cameroun.**

Ce produit a reçu, le 8 juillet, l'aval des autorités sanitaires pour être commercialisé sur le marché. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre dossier a reçu un avis favorable de la Commission nationale du médicament, réunie en sa session du 17 au 18 mai 2021. (...) L'autorisation de mise sur le marché accordée à ce produit a une durée de validité de 3 ans à compter de la date de signature y afférent », indique le ministre de la Santé publique (Minsanté), Manaouda Malachie, dans un communiqué signé jeudi dernier.

La Commission nationale du médicament est en effet chargée d'étudier les demandes d'homologation des produits pharmaceutiques et de proposer au Minsanté « des avis économiques, techniques ou scientifiques » en vue de la mise sur le marché desdits produits. Le Corocur est le premier médicament camerounais contre la Covid-19 homologué par le Minsanté. Ce produit, présenté comme un « médicament traditionnel amélioré », est une poudre sèche de *Thymus vulgaris* (communément appelé thym) de 50g, conditionné dans un flacon de 60 ml. Il sera utilisé comme « adjuvant au traitement de la Covid-19 », précise le ministre.

Mesures endogènes

En d'autres termes, le Corocur peut être mis à la disposition du public dans les points de vente de médicaments autorisés non pas comme une cure de Covid-19, mais comme un traitement d'appui. Il vient renforcer ou compléter les effets de la médication principale. « Nous avons proposé un coût situé entre 5000 et 10000 FCFA le flacon pour permettre à ce que tout le monde puisse avoir le produit aisément », affirme Dr Yiagnigni Mfopou, fondateur de la clinique « Les promoteurs de la bonne santé », dans une interview au quotidien privé Le Jour.

Le spécialiste déclare avoir déjà soigné 1 500 patients avec son médicament et assure que son produit « marche » et « n'a pratiquement aucun effet secondaire ». Il affirme également que des dispositions sont d'ores et déjà prises pour augmenter la production et rendre le remède disponible pour tous ceux qui en ont besoin. « Nous nous ferons accompagner par des âmes de bonne volonté pour pouvoir être en mesure de produire les quantités pour les Camerounais d'abord, ensuite pour l'extérieur », dit-il.

L'homologation du Corocur intervient dans le cadre des mesures endogènes de riposte contre la Covid-19. Dans son adresse à la nation le 19 mai 2020, le président Paul Biya a donné son onction à la médecine traditionnelle en encourageant « tous les efforts visant à mettre au point un traitement endogène » contre cette maladie virale.

---